

LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, délibérant par voie électronique, conformément aux dispositions l'ordonnance numéro 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et à la délibération du 30 mars 2018, sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE, Présidente du Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée.

Date de délibération : 3 août 2026

Date d'envoi de la délibération : 27 juillet 2026

Nombre de membres : 7

Ont participé au vote par voie électronique :

Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY
Monsieur Louis ARMARY

Objet : Recrutement Marjolène GAUTHIER - poste Chargé de communication/ programmeur & projectionniste cinéma/ accueil

Une offre d'emploi pour un poste de chargé de communication/ programmeur & projectionniste cinéma /accueil a été publiée auprès des services de France travail (offre 211LHCG) le 21 juillet 2026, suite à la démission de Madame Marie-Jade BOUILLON pour raisons personnelles.

Suite à l'analyse des 7 candidatures reçues, la candidature de Madame Marjolène GAUTHIER a retenu notre attention. Celle-ci a été reçue en entretien le 26 juillet 2026 à 10h15 par mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Marie LAY et Cathy MARQUE.

Après examen de sa candidature, le comité syndical décide de recruter Madame Marjolène GAUTHIER en contrat à durée indéterminée à compter du 12 août 2026.

Le temps de travail hebdomadaire sera de 35 heures.

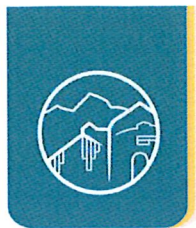
Pendant la durée de son contrat la salariée sera rattachée au groupe C - indice 300 de la convention collective ECLAT.

A ce titre, elle bénéficiera des primes et indemnités et se conformera au régime de travail en application des délibérations 6-2018 et 7-2018 du 30 mars 2018 valant règlement intérieur.

Madame la Présidente du syndicat mixte est autorisée à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE

SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, délibérant par voie électronique, conformément aux dispositions l'ordonnance numéro 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et à la délibération du 30 mars 2018, sous la Présidence de Madame Annie SAGNES LAGRANGE, Présidente du Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée.

Date de délibération : 3 août 2026

Date d'envoi de la délibération : 27 juillet 2026

Nombre de membres : 7

Ont participé au vote par voie électronique :

Mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Agnès DEMOURY
Monsieur Louis ARMARY

Objet : Recrutement Daniel NEULAT poste Technique/projection/accueil

Une offre d'emploi pour un poste de technique/projection/accueil a été déposée et publiée auprès des services de France travail (offre 208GHVD) et de Profil culture le 13 mai 2026.

Suite à l'analyse des 14 candidatures reçues et aux entretiens menés le 25 juin 2026 par mesdames Annie SAGNES LAGRANGE, Marie LAY et Cathy MARQUE (mail de suivi adressé le 25 juin), la candidature de Monsieur Daniel NEULAT a été retenue.

Après examen de sa candidature, le comité syndical décide de recruter Monsieur Daniel NEULAT en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 17 août 2026, soit jusqu'au 16 août 2027.

Le temps de travail hebdomadaire sera de 35 heures.

Pendant la durée de son contrat le salarié sera rattaché au groupe C - indice 300 de la convention collective ECLAT.

A ce titre, il bénéficiera des primes et indemnités et se conformera au régime de travail en application des délibérations 6-2018 et 7-2018 du 30 mars 2018 valant règlement intérieur.

Madame la Présidente du syndicat mixte est autorisée à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,
Annie SAGNES LAGRANGE


SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38